

Journal officiel

de l'Union européenne

L 124



Édition
de langue française

Législation

59^e année

13 mai 2016

Sommaire

II Actes non législatifs

ACCORDS INTERINSTITUTIONNELS

- ★ **Déclaration du Parlement européen et de la Commission à l'occasion de l'adoption de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» du 13 avril 2016** 1

FR

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères maigres sont des actes de gestion courante pris dans le cadre de la politique agricole et ayant généralement une durée de validité limitée.

Les actes dont les titres sont imprimés en caractères gras et précédés d'un astérisque sont tous les autres actes.

II

(Actes non législatifs)

ACCORDS INTERINSTITUTIONNELS

DÉCLARATION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DE LA COMMISSION À L'OCCASION DE L'ADOPTION DE L'ACCORD INTERINSTITUTIONNEL «MIEUX LÉGIFÉRER» DU 13 AVRIL 2016

Le Parlement européen et la Commission estiment que l'accord ⁽¹⁾ tient compte de l'équilibre entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission et entre leurs compétences respectives, tel qu'exposé dans les traités.

Il est sans préjudice de l'accord-cadre du 20 octobre 2010 sur les relations entre le Parlement européen et la Commission européenne ⁽²⁾.

⁽¹⁾ JO L 123 du 12.5.2016, p. 1.

⁽²⁾ JO L 304 du 20.11.2010, p. 47.

ISSN 1977-0693 (édition électronique)
ISSN 1725-2563 (édition papier)



Office des publications de l'Union européenne
2985 Luxembourg
LUXEMBOURG

FR